

Initiatives ministérielles

Montréal—Toronto fortement voyagé par les gens d'affaires et les vols nolisés.

De plus, monsieur le Président, le gouvernement n'a pas pensé établir une tarification qui ferait une distinction entre le réseau interne et le réseau externe. Majoritairement, les clients du réseau interne voyagent par obligation alors que ceux du réseau externe le font souvent par plaisir.

Je vais vous citer un exemple frappant que je connais personnellement très bien. Étant député de Beauport—Montmorency—Orléans, je voyage régulièrement avec Air Canada entre Québec et Ottawa en classe économique. La distance est approximativement 916 kilomètres terrestres aller-retour. Le prix du billet 547 \$. La taxe selon la nouvelle tarification est de 50 \$ plus la TPS, donc plus ou moins 88 \$ en taxes, ceci en excluant les taxes d'aéroport. Ce n'est pas par plaisir, mais par obligation pour effectuer mon travail à la Chambre des communes.

Prenons maintenant un voyage à Paris par vol nolisé, pendant la période estivale. Québec—Paris, environ 6 000 kilomètres terrestres aller-retour, le prix du billet 499 \$; la taxe selon la nouvelle tarification est de 50 \$ plus la TPS, donc environ 85 \$ en taxes. Et je ne suis pas obligé d'y aller, monsieur le Président, c'est un voyage effectué par plaisir.

Vous constaterez par mon exemple que pour un voyage outre-mer de près de 6 000 kilomètres, je paie 2 \$ de moins de taxes que pour un voyage obligatoire entre Québec et Ottawa et le gouvernement viendra nous dire que cette tarification a pour objectif de réduire le fardeau de taxation pour les vols à courte distance, pour les plus petites municipalités. C'est ridicule! Je voudrais aussi vous faire remarquer que je ne peux pas prendre de vol nolisé entre Québec et Ottawa ou entre Ottawa et les régions. Il n'y en a pas.

La grille de tarification qui nous est présentée nous démontre que tous les billets dont le prix est supérieur à 500 \$ seront automatiquement augmentés en tenant compte de la nouvelle tarification. C'est donc dire que plusieurs services des transports en régions éloignées seront affectés négativement par la nouvelle politique.

Comme je le mentionnais au début, monsieur le Président, l'objectif n° 2 du gouvernement en présentant cette nouvelle structure de tarification n'est pas atteint et n'est pas transparent. Au contraire, le gouvernement va empirer les choses.

Lors de la dernière campagne électorale, le Parti libéral a fait de belles promesses à la population. Il a surtout accusé le Parti conservateur d'un manque flagrant de transparence. Et pourtant, aujourd'hui, il est prêt à faire des citoyens des régions éloignées des citoyens de seconde zone. Il lui aurait été possible de mettre en place un système de taxation qui aurait permis de refléter la situation particulière et souvent difficile que pose la problématique du transport aérien en région. Pourtant, le gouvernement lui-même affirme que les transporteurs ont exprimé les préoccupations selon lesquelles la taxe de transport aérien impose un trop lourd fardeau aux vols à courte distance. Alors, que fait le gouvernement pour répondre à cette attente? Voilà la réponse, le gouvernement en place veut augmenter le fardeau fiscal des régions. C'est ça, la logique des libéraux! Il est inacceptable

d'essayer de nous faire entériner ce projet de loi tel que présenté actuellement.

● (1100)

Nous sommes conscients qu'il est urgent d'adopter la partie qui prévoit des remises intégrales sur les stocks de cigarettes au titre de la réduction de 5 \$ à l'échelle nationale de la taxe d'accise fédérale et des remises partielles sur les stocks au titre des réductions correspondantes de la taxe d'accise fédérale ainsi que des rajustement concernant les amendes qui s'appliquent à la possession ou à la vente illégale de produits du tabac non estampillés.

Par contre, nous avons besoin de plus d'information sur la partie du projet de loi concernant la taxe sur les produits et services et nous sommes complètement opposés à la nouvelle structure de taxation du transport aérien. Alors, pourquoi ne pas accepter de scinder le projet de loi en trois et nous permettre de prendre des décisions éclairées? Si le gouvernement libéral refuse ma suggestion, il ne faudrait pas qu'il s'avise d'accuser le Bloc québécois de retarder les chèques de remboursement aux commerçants qui y ont droit depuis longtemps.

Le gouvernement du Québec a trouvé une façon beaucoup plus juste, il a remboursé tous les commerçants, il n'a pas essayé de faire assumer les coûts aux petits détaillants. Nous sommes prêts à procéder rapidement à l'adoption de cette partie du projet de loi, mais dans l'impossibilité de donner des chèques en blanc au gouvernement soit sur des choses sur lesquelles il nous manque de l'information, soit sur une partie du projet de loi sur laquelle nous aimerions éclairer nos honorables collègues des autres partis de nos réticences.

[Traduction]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le 8 février dernier, le gouvernement a annoncé sa campagne nationale de lutte contre la contrebande et c'est à ce moment-là qu'il a déposé le projet de loi C-11 relatif à quelques mesures d'application et changements fiscaux mis en vigueur, en ayant recours à plusieurs motions de voies et moyens, jusqu'au dépôt du projet de loi C-32, le 27 mai.

Les députés se souviennent peut-être du débat à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-11, le 22 février dernier. Les réformistes ont profité de l'occasion pour examiner tous les aspects du plan de lutte contre la contrebande et pour y réagir, ainsi que pour exprimer leur opposition à la diminution de la taxe sur le tabac. Alors que nous en savons plus et que nous comprenons davantage les changements fiscaux proposés par le gouvernement, nous n'avons pas changé d'avis à propos de la diminution de la taxe sur les cigarettes et les produits du tabac et nous continuons à nous y opposer.

Permettez-moi de dire en passant que cela a été une révélation pour moi, nouveau parlementaire, de voir le processus auquel le gouvernement a recours pour appliquer ces changements. À l'abri des indiscrets, le gouvernement a adopté des motions des voies et moyens et effectué ces changements, avant de les présenter au Parlement, où nous en avons débattu. Le tout est devenu officiel bien des mois après. C'est un exercice intéressant. Il est intéressant de voir la façon dont fonctionne le gouvernement.